



Numéro de résolution

## Procès-verbal

**À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE MARDI 12 OCTOBRE 2021 À 12 HEURES.**

**Sont présents:** La mairesse, madame Sylvie Vignet, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, Nelson Lepage, Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et aux auditeurs et procède à l'ouverture de la séance.

Rés. n°  
428-2021

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021;
4. Approbation de la liste des comités et commissions permanentes du conseil d'octobre 2021;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
429-2021

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Rés. n°  
430-2021

### 4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMITÉS ET COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'OCTOBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve la liste des comités et commissions permanentes du conseil datée d'octobre 2021, annexée à la résolution, et nomme les conseillers et fonctionnaires désignés à titre de représentants du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes mentionnés;

Que la mairesse ou le maire soit autorisé à siéger au sein de tous les comités et toutes les commissions permanentes du conseil et y a droit de vote;

Que les dépenses réellement encourues par les membres du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes soient remboursées sur présentation de pièces justificatives;

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 373-2021 du 20 septembre 2021 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

Le maire,

Mario Bastille